

Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du mercredi 16 janvier 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est assemblé en session ordinaire, après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Anne BOLLACHE, Maire.

Présents : Anne BOLLACHE, Jean-Louis RUDE, Patrick RENAUD, Jean GONNAND, Brigitte CHARPIGNY, Jacques GROSGURIN, Frédéric MONGHAL, Isabelle GEOFFRAY, Laure MARTIN et Philippe TREFF.

Absentes représentées :

- ✓ Sébastien BOYER représenté par Anne BOLLACHE
- ✓ Hélène FOILLARD représentée par Isabelle GEOFFRAY
- ✓ Jérôme BEGON représenté par Frédéric MONGHAL
- ✓ Odile ARBILLAT représentée par Patrick RENAUD
- ✓ Claire MONGHEAL représentée par Jean-Louis RUDE
- ✓ Anne-Marie BELLATON représentée par Jean GONNAND

Absents excusés : Yves LOUVENAZ et Catherine DUBREUIL. **Absent :** Nicolas ASTIER.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Votants : 16

Date de la convocation : 12 janvier 2019

Monsieur Jean-Louis RUDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

2. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les indemnités de fonction du maire et des adjoints suite à la revalorisation du nouvel indice brut à compter du 1er janvier 2019.

- *Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.*

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2018

- *Le compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

4. REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Madame le Maire informe que suite à la signature de la convention avec le Conseil Départemental de l'Ain, il convient de mettre en place un règlement intérieur pour la bibliothèque municipale. Une présentation de ce règlement intérieur est faite en séance. Madame le Maire précise que le montant de la cotisation est fixé à 8 € par famille et gratuite pour les moins de 18 ans.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.*

5. DEMANDE DE DEGREVEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe que le gérant de l'entreprise la « Maison de Brasseur », sollicite un dégrèvement sur la redevance d'assainissement pour la période de 2015 à 2018. En effet, une partie de l'eau utilisée pour la fabrication de la bière n'est pas assainie. La mise en place d'un sous-compteur d'eau potable n'est techniquement pas réalisable dans ce système de fabrication. Par conséquent, ce dégrèvement ne peut être envisagé uniquement sur présentation d'un justificatif, comme la déclaration annuelle faite aux Douanes. Sa demande porte sur une consommation totale de 426 m3 soit un montant total de 780,64 € pour la période entre 2015 à 2018 (713,86 € pour la redevance assainissement et 66,78 € pour la modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau).

Madame le Maire précise que le délai de prescription est de 5 ans pour une entreprise et de 2 ans pour les particuliers. Elle propose que pour les prochaines années, le dégrèvement annuel ne soit accepté qu'après transmission par l'entreprise du justificatif.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le dégrèvement de l'entreprise « la Maison du Brasseur » pour un montant total de 780,64 € et précise que cette régularisation sera effectuée sur le budget « eau et assainissement » de l'année 2019.*

6. FIXATION DES LOYERS ET DES CHARGES DES LOGEMENTS DU CHATEAU DE VALENCE A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2019

Monsieur Frédéric MONGHAL informe que les travaux de l'appartement situé dans l'ancienne conciergerie sont terminés et qu'il convient de définir les charges de ce logement afin de le mettre rapidement en location. Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal lui a délégué la compétence afin de fixer et d'attribuer les locations mais qu'elle souhaitait échanger sur ce sujet.

Il est rappelé que les charges concernent l'eau, le gaz, l'électricité et la taxe d'ordures ménagères. Pour le Château de Valence, l'accès à des locaux communs et à l'ascenseur sont également pris en compte dans ces charges.

Les éléments ci-dessous sont présentés :

SITE	TYPOLOGIE	LOYER MENSUEL	CHARGES MENSUELLES
Conciergerie	T2	330 €	140 €
Conciergerie	T3 + garage	545 €	225 €
Château de Valence	Studio	320 €	270 €
Château de Valence	T1	340 €	270 €
Château de Valence	Chambre sans sanitaires	100 €	-

Madame le Maire rappelle que les locataires peuvent également bénéficier d'un repas au réfectoire collectif (sauf le dimanche) pour un montant de 5,50 € par jour.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant des charges mensuelles tel que présenté en séance.*

7. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Madame le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget « eau et assainissement » de l'année 2018 afin d'intégrer des écritures d'ordres (au 041) liées à l'intégration des frais d'étude de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la station de pompage de la Route de la façon suivante :

- Dépense investissement - Compte 2156 - Montant 1 620 €
 - Recette investissement - Compte 203 - Montant 1 620 €
- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Philippe TREFF), approuve la décision modificative n°1 du budget « eau et assainissement ».*

8. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL 2018

Madame le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget « principal » de l'année 2018 afin d'intégrer des écritures d'ordres (au 041) liées à l'intégration de l'acquisition de la parcelle à la Tuilière et à la cession d'un local commercial.

- Dépense investissement
 - Compte 2138 - Montant 5 980 €
 - Compte 2111 - Montant 37 €
 - Recette investissement
 - Compte 1021 - Montant 5 980 €
 - Compte 1328 - Montant 37 €
- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Philippe TREFF) approuve la décision modificative n°2 du budget « principal » de l'année 2018.*

9. VENTE DE LA PARCELLE AD 602 - DELIBERATION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe que le montant proposé lors de la dernière séance du Conseil Municipal concernant la vente de la parcelle AD 602 à la société « TECHNIQUE COLOR » est erroné et qu'il convient de redélibérer. Madame le Maire propose de vendre ce bien pour un prix de 50 € le m² soit une somme de 3 050 €.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à la société TECHNIQUE COLOR, la parcelle AD 602 d'une superficie de 61 m² pour un prix de vente arrêté à 50 € le m².*

10. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire informe que les montants maximum des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1er janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique. Elle propose que les taux votés lors du Conseil Municipal du 15 février 2018 restent inchangés à savoir :

- Indemnité du Maire : 38,01 % de l'indice brut terminal
 - Indemnité des Adjointes : 14,58 % de l'indice brut terminal
- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les taux des indemnités des élus tels que présentés.*

11. INFORMATIONS DIVERSES

- Le nombre d'habitants de Jujurieux (source INSEE) est de 2 228 au 1^{er} janvier 2016.
- Suite à un retard, les services de la Préfecture ont informé la commune que le FCTVA ne pourra pas être versé sur le budget 2018. Plusieurs communes sont dans la même situation. Une action de l'AMF est en cours afin que ce problème ne se reproduise pas.
- 2 stagiaires intégreront l'équipe technique sur des périodes différentes.
- Concernant le litige sur le bois de Charmontay, Monsieur Jacques GROSGURIN informe que le tribunal administratif a condamné l'ONF et la société PERRIN à remettre en état les accès sans aucun dommage et intérêt.
- La transversale des As de l'Ain passera sur la commune (côte de Corlier) le 17 mars prochain vers 15h19.
- Un survol en hélicoptère à très basse altitude sur le territoire de la commune se déroulera entre le 10 et le 31 janvier 2019 permettant à ENEDIS d'établir un diagnostic des réseaux électriques de 20 000 volts.
- Un registre de concertation est mis à la disposition du public en mairie concernant la révision du plan de prévention des risques naturels « inondations de l'Ain et du Veyron ». Une information sera diffusée sur le site Internet et dans le « petit Susurrien ».
- Un cahier de doléances sera ouvert et déposé à l'accueil pour les habitants.
- Monsieur Jean Louis RUDE précise que les recettes de l'Espace Culturel pour l'année 2018 sont de 11 965 € correspondant à 12 locations.
- Une visite entre élus de l'appartement rénové de la conciergerie est fixée le 19 janvier à 9h30.
- Le prochain conseil municipal se déroulera le 20 février.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Madame Isabelle GEOFFFRAY demande si les travaux de rafraîchissement dans la chambre n°2 du Château de Valence ont commencé. Il est précisé qu'ils seront terminés pour mi-février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.